

## Accompagnement des copropriétés dans le cadre du dispositif d'aide à la végétalisation mis en place par la Métropole de Lyon

### Principes généraux autour des plantations et de la gestion des espaces verts



Rédigé par :

**Bleuenn Adam**  
ARTHROPOLOGIA

**Samuel Auray**  
CAUERM

Diffusion :

**Copropriétés de la  
Métropole de Lyon**

#### 1. Recommandations générales autour des plantations

- **Planter les arbres et arbustes jeunes** (plants en racines nues ou baliveaux) à la période propice (novembre à janvier) ; leurs capacités d'adaptation, de reprise et de bon développement sur le long terme sont bien meilleures que celles de sujets plus âgés.
- **Planter en groupe en associant différentes strates de végétation** (arbres, arbustes, herbacées). Privilégier en particulier des plantations d'arbres associés à des arbustes en massifs ou en petits bosquets afin d'offrir aux arbres les meilleures conditions de croissance, et éviter autant que possible les sujets isolés sur des pelouses tondues régulièrement ou des espaces minéraux (cf. schéma ci-dessous). De la même manière, associer les arbustes au sein de massifs ou de haies.
- Intégrer dans les aménagements **une part de végétaux indigènes** (c.-à-d. présents à l'état sauvage dans la région) qui répondent le mieux aux besoins de la faune locale. En effet, réintroduire des plantes indigènes en milieu urbain (arbres, arbustes, vivaces...) est essentiel (cf. encadré ci-dessous), et rien n'empêche de créer des massifs, haies ou bosquets de **plantes indigènes en mélange avec des plantes exotiques ou horticoles** pour varier les périodes et couleurs de floraison.
- **Diversifier les essences implantées** pour éviter les effets d'amplification (transmission de maladies notamment) et car il est aujourd'hui illusoire de prédire avec certitude les effets du changement climatique et comment chaque espèce y fera face.
- À la conception ou lors de l'implantation, toujours prendre en compte et **anticiper les dimensions naturelles des végétaux à l'âge adulte** pour limiter les risques de gêne vis-à-vis de lieux de passage ou d'usage, et ainsi éviter tout besoin de taille ou d'élagage. Adapter le choix de l'espèce à l'espace disponible et non l'inverse.
- **Planter des essences fruitières** : arbustes à petits fruits, arbres fruitiers sauvages et cultivés.
- Réaliser un **apport important de compost** suffisamment décomposé lors des plantations : la **matière organique** est essentielle au bon développement des plantes ligneuses mais aussi pour la capacité du sol à retenir l'eau et les nutriments – EVITER AUTANT QUE POSSIBLE L'APPORT DE TERRE VÉGÉTALE. Même dans des contextes de sols urbains issus de remblais, il est possible de limiter les apports de terre végétale en apportant beaucoup de matière organique 1 an avant les plantations et à condition de planter des sujets très jeunes (capacité d'adaptation au sol bien meilleure).

- **Pailler de façon importante** les plantations avec un paillage organique (de broyat de bois de feuillus, éviter l'écorce et le broyat de résineux) et **renouveler le paillage régulièrement** avec les produits issus des entretiens du site (résidus de tontes ou de fauches secs, broyats de branchages issus d'élagages sur la résidence, etc.)
- **Protéger les espaces plantés** si nécessaire (fréquentation des lieux) durant les 5 premières années avec un dispositif de clôture (barrière bois, ganivelles ou cordelettes) pour éviter le piétinement.

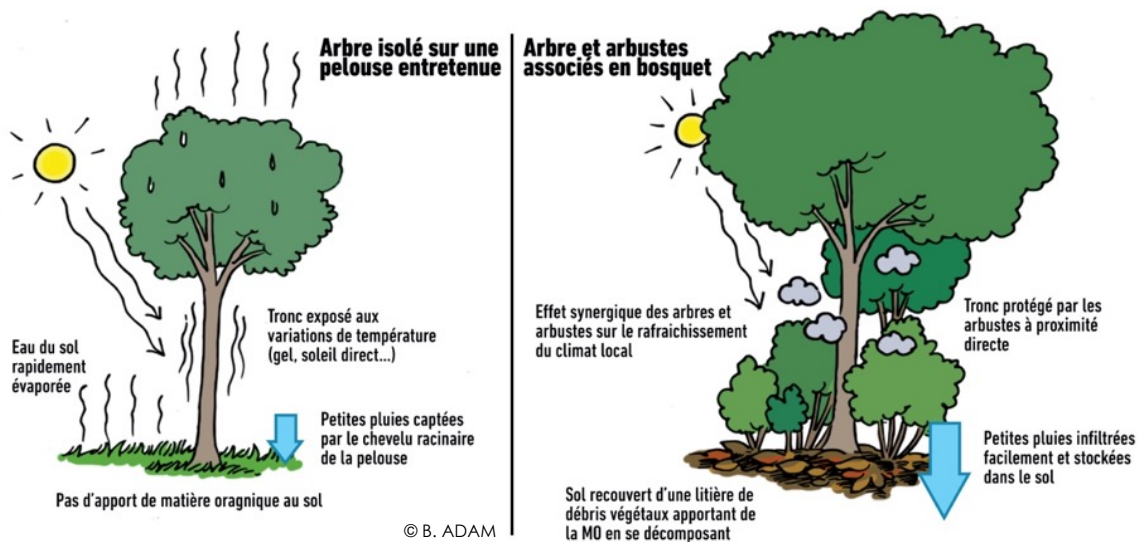
### POURQUOI AMÉNAGER AVEC DES PLANTES INDIGÈNES ?

Les plantes indigènes, c'est-à-dire naturellement présentes sur le territoire, ont **co-évolué pendant des millions d'années avec la faune locale**, s'y sont adaptées (forme des fleurs, quantité/qualité du nectar, pollen, fruits...) et sont utiles pour les cycles de reproduction de nombreux animaux (insectes, oiseaux, petits mammifères...). Au contraire, les plantes **exotiques ou horticoles**, issues de sélections sur des critères souvent ornementaux, sont souvent soit inadaptées aux besoins de la faune (nectar pas assez nourrissant, périodes de floraisons décalées...), soit tellement modifiées qu'elles ne sont plus fonctionnelles (moindre production de pollen, nectar inaccessible voire disparition des pièces fertiles). Porteuses d'une large **diversité génétique** (contrairement aux horticoles et exotiques, souvent clonées) et vivant en **interaction avec une communauté d'organismes mutualistes**, les plantes indigènes sont adaptées aux sols et plus susceptibles de résister à des stress et perturbations (attaques de bioagresseurs, stress hydrique...).



A g. **rosier sauvage** (*Rosa canina*) à 5 pétales et multiples étamines sources de pollen accessible, à d. cultivar de **rosier horticole** très modifié, visible des insectes mais « inutile » car le nombre de pétales augmenté par sélection a rendu inaccessibles les étamines restantes au centre de la fleur.

### POURQUOI ÉVITER LA PELOUSE SOUS LES ARBRES ?



→ En conditions naturelles, un arbre ne pousse jamais seul et bénéficie notamment du rôle mutualiste des arbustes (ombrage du sol, apport de matière organique par les feuilles, protection du tronc...).

Accompagnement des copropriétés dans le cadre du dispositif d'aide à la végétalisation mis en place par la Métropole de Lyon

Principes généraux autour des plantations et de la gestion des espaces verts

MÉTROPOLE GRAND LYON

**ArthropologiA**  
INSECTES ET BIODIVERSITÉ,  
ADISSONS !

**CAUE**  
RHÔNE-MÉTROPOLE  
CONSEIL D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

## 2. Enjeux généraux autour de la gestion des espaces verts

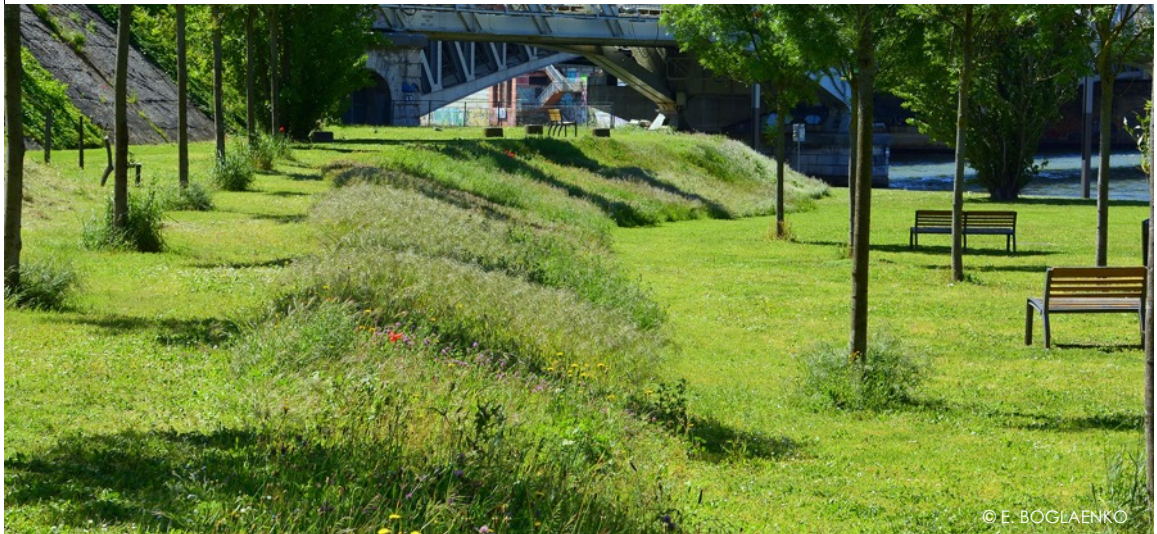
- Adopter des **pratiques d'entretien des espaces extérieurs moins intensives et différenciées**, plus favorables à la biodiversité et moins coûteuses en temps – il est possible de ne pas augmenter les besoins / fréquences d'entretien alors que la végétalisation et les qualités paysagères du site augmentent.
- **Réduire les fréquences de tonte** des pelouses (par ex. 5 tontes/an max) et relever la hauteur de coupe (8 cm minimum) pour limiter les impacts négatifs sur la faune (broyage) et favoriser davantage la floraison.
- **Définir des zones de pelouses que l'on laisse monter en prairie**, fauchées 1 à 2 fois par an seulement (juin et octobre) avec ramassage de l'herbe coupée et réutilisation en paillage pour les végétaux plantés - ces **espaces de prairie naturelle** constituent des refuges pour la faune qui s'abrite ou se reproduit dans la strate herbacée (papillons, sauterelles, hérissons...). Le ramassage des résidus de coupe permet quant à lui d'appauvrir progressivement le sol pour favoriser une plus grande diversité et quantité de plantes à fleurs.
- **Ne pas tailler les arbustes** (ils n'ont pas besoin de taille pour fleurir, au contraire) ; pratiquer si besoin des tailles raisonnées ou, dans le cas de vieillissement important, des recépages (coupe à ras en hiver) permettant un renouvellement végétatif complet de la plante.
- **Éviter les tailles et élagages des arbres** (ils n'en ont pas besoin, même les arbres fruitiers) – se limiter à la suppression du bois mort dangereux pour les usagers ou à des tailles de réduction nécessaires en lien avec le bâti ou les réseaux aériens.
- En cas de coupe d'un arbre, **conserver le tronc sur pied, en chandelle** (élagage des branches) comme support de biodiversité. Le cortège d'espèces associées à un arbre mort sur pied est différent de celui bénéficiant d'un arbre gisant au sol, d'où l'importance de préserver tous types de bois mort sur la résidence. Il est aussi possible d'implanter une grimpante au pied d'un tronc mort sur pied.
- **Conserver le lierre indigène** (*Hedera helix*, source clef de nectar, pollen et fruits en automne et début d'hiver) **et les lianes, arbres et arbustes spontanés** s'ils ne sont pas exotiques envahissants ; les végétaux qui ont germé et poussé spontanément sur le terrain y seront mieux adaptés que des plantes ramenées de l'extérieur.
- **Ne rien exporter en déchetterie** ou à l'extérieur de la copropriété les produits d'entretien des espaces verts. Tout peut être réutilisé sur site au profit de l'amendement régulier des sols et de la biodiversité : compostage, paillage d'herbe, de feuilles ou de broyat de bois vert, mise en tas de bois, ramées ou fagots de branches ... Le bois mort sous différentes formes (branchages, tronc, arbre mort sur pied...) constitue une excellente source d'abris et de nourriture (proies recherchées par les oiseaux, bois consommé par les insectes xylophages, etc.).



## Quelques références visuelles



Haies d'arbustes indigènes variés en port libre (non taillées) au printemps, en limite de propriété



Prairie spontanée et fleurie sur talus et cheminements tondus



Massifs de plantes herbacées indigènes (locales)

**Accompagnement des copropriétés dans le cadre du dispositif d'aide à la végétalisation mis en place par la Métropole de Lyon**

Principes généraux autour des plantations et de la gestion des espaces verts

MÉTROPOLE  
GRAND LYON

**A**  
ArthropologiA  
INSECTES ET BIODIVERSITÉ,  
ADISSONS !

**CAUE**  
RHÔNE-MÉTROPOLE  
CONSEIL  
D'ARCHITECTURE  
D'URBANISME  
ET DE L'ENVIRONNEMENT





© H. MOURET



Droits réservés

*Haie arborée doublée d'une haie arbustive*



© O. JACQUEMIN



© G. CLÉMENT

*Paysage modelé par une tonte différenciée*

**Accompagnement des copropriétés dans le cadre du dispositif d'aide à la végétalisation mis en place par la Métropole de Lyon**

Principes généraux autour des plantations et de la gestion des espaces verts

**MÉTROPOLE GRAND LYON**



**CAUE**  
RHÔNE-MÉTROPOLE  
CONSEIL D'ARCHITECTURE URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT